

Accueil > Belgique > Politique

Aides aux artistes: comme un avant-goût de statut

Le ministre de l'Economie renforce jusqu'à juillet les aides sociales aux artistes. L'élaboration négociée de ces aides et leur nature augurent favorablement de ce que pourrait être demain le statut d'artiste.



La première aide annoncée par le ministre Dermagne consiste en une augmentation des allocations minimales pour les travailleurs bénéficiant du statut d'artiste. - Bart Grietens.

Facebook, Twitter, LinkedIn, Email, Print icons

Par Alain Lallemand Journaliste au service Culture Le 24/03/2021 à 17:13

La matière est un peu technique, mais ce sont deux aides covid très intéressantes, au bénéfice des artistes, qu'a annoncé ce mardi le ministre de l'Economie et du Travail, Pierre-Yves Dermagne (PS).

Allocations augmentées

La première aide consiste en une augmentation des allocations minimales pour les travailleurs bénéficiant du statut d'artiste. Concrètement, jusqu'au 30 juin 2021 et avec effet rétroactif au 1er janvier 2021, les artistes qui sont depuis de longs mois empêchés de travailler pour raison sanitaire vont toucher une allocation de chômage dont le minimum sera porté à 52,2 euros brut quotidiens pour les artistes n'ayant pas charge de famille - qu'ils soient isolés ou cohabitants, indistinctement - et à 59,25 euros brut quotidiens pour ceux ayant charge de famille.

Aussi par Alain Lallemand - SOCIÉTÉ Culture: un administrateur Vlaams Belang proposé à Flagey - LIVRES Les poches et les brèves des Livres du Soir - LIVRES Les poches des Livres du Soir

LIRE AUSSI Statut d'artiste: un projet sur la table pour Pâques

Côté portefeuille, même s'il ne s'appliquera que six mois (éventuellement prolongeables), le changement est déjà substantiel. Alors qu'auparavant, les artistes sans charge de famille percevaient au minimum 38,15 euros en tant que cohabitants (991,9 euros mensuels) ou 42,76 euros en tant qu'isolés (1.111,76 euros mensuels), les voilà dotés au minimum de 1.357,2 euros mensuels. Soit - car ici les symboles ont leur importance - le minimum qui était accordé jusqu'ici aux seuls cohabitants avec (!) charge de famille.

Les artistes ayant charge de famille, eux, voient leur allocation grimper à minimum (!) 1.540,5 euros brut par mois, ce qui était jusqu'ici le maximum (!) réservé aux chômeurs avec charge de famille.

NEWSLETTER SELECTION DE LA RÉDACTION Tous les soirs du lundi au vendredi, retrouvez une sélection d'articles abonnés à ne pas manquer. Je m'inscris

Avancées symbolique

Cette première disposition, même si elle est transitoire, déroge sur deux points aux principes généraux du chômage. Pour la première fois, il n'est plus tenu compte du fait d'être isolé ou cohabitant. Ensuite, pour ceux qui ont charge de ménage, elle se distingue du chômage classique en transformant ce qui était jusqu'ici un maximum en un minimum. Le secteur y voit un signal très positif en ce qu'il tend à l'individualisation des droits liés au statut d'artiste (une de leurs revendications, et l'un des objectifs du ministre Dermagne dans le cadre du futur statut d'artiste) et qu'il distingue l'allocation touchée par les artistes de l'allocation de chômage courante.

Pour la coupole de fédérations culturelles, Upac-T, qui négociait cette aide depuis janvier, « c'est un pas vers l'individualisation des droits », note l'une de ses porte-parole, Virginie Devaster, « et en lisant entre les lignes, nous espérons que le gouvernement commence à réfléchir à une allocation individualisée pour tous, dans le cadre du futur "statut d'artiste". Cela voudrait dire qu'il y a une prise en compte de la réalité du travail d'artiste. » En clair : l'allocation d'artiste n'est plus tout à fait une simple allocation de chômage comme une autre, on commence à y percevoir la reconnaissance du travail invisibilisé des artistes (création, répétitions, etc.).

Référence élargie

La seconde aide annoncée ce mardi est plus circonstancielle. A l'origine, la loi covid du 15 juillet 2020 « améliorant la situation des travailleurs du secteur culturel » permettait aux artistes ne bénéficiant pas encore du statut social d'artiste d'accéder aux allocations de chômage, s'ils pouvaient prouver 10 prestations (ou 20 journées de travail) artistiques entre le 13 mars 2019 et le 13 mars 2020. Mais pour les jeunes qui déboulaient sur le marché du travail, les allocations restaient inaccessibles. La période de référence est dès lors élargie du 13 mars 2019 au 30 juin 2021. Ceci concerne des très jeunes artistes de valoriser les prestations réalisées lors des trois mois de déconfinement allant de juin à octobre 2020, ou les prestations sous contrat (créations, répétitions, etc.) réalisées en période d'épidémie.

Résultat : « Désormais, plus personne ne passe sous le radar », note Virginie Devaster, qui se réjouit au nom de l'Upac-T des mesures décidées, mais aussi de l'écoute permanente dont les artistes bénéficient désormais tant au cabinet du ministre de l'Economie et du Travail, Pierre-Yves Dermagne (PS), qu'au cabinet du ministre des Affaires sociales, Frank Vandenbroucke (Vooruit).

Aides aux artistes et statut: des rencontres hebdomadaires

Mis en ligne le 24/03/2021 à 17:12 Par A.L.

La coupole de fédérations culturelles Upac-T fait état de contacts suivis et constructifs avec les cabinets Dermagne (PS) et Vandenbroucke (Vooruit).



Pour l'Upac-T, Pierre Dherte constate la bonne concertation existant entre le gouvernement et le secteur culturel. - Belga.

Dans ces mêmes colonnes, le 15 février, le ministre Pierre-Yves Dermagne annonçait un premier projet de statut d'artiste « pour Pâques », et le vice-premier socialiste se prononçait pour une large consultation du secteur, une individualisation du droit, une revalorisation de l'allocation vers 1.540 euros (« L'individualisation est déjà une revalorisation »), un accès facilité pour les plus jeunes. Ces quatre points se retrouvent dans les aides décidées mardi, et le secteur culturel y voit une convergence.

« Nous avons une écoute permanente, c'est vraiment très agréable », confie Virginie Devaster (CTEJ), au nom de la coupole Upac-T, « autant de la part du cabinet Dermagne que du cabinet Vandenbroucke, que nous rencontrons désormais toutes les semaines pour évoquer les mesures de protection sociale et les modalités de réouverture de la culture. C'est bien d'avoir instauré un dialogue en continu. »

« Une belle énergie »

C'est d'autant mieux que les deux ministres ont inscrit, dans leurs exposés d'orientation politique, le futur « statut d'artiste ». Et ce n'est pas un hasard si les mesures d'aides annoncées mardi, bien que ponctuelles, semblent préfigurer certains harmoniques du statut d'artiste. « Le travail se fait sans qu'on ne s'en rende vraiment compte », explique Pierre Dherte (Union des artistes), qui défend auprès des cabinets concernés les positions de l'Upac-T en matière de statut d'artiste. « Je n'ai jamais connu une telle force positive dans la négociation, une si belle énergie. » Le projet ne sera peut-être pas pour Pâques, mais « il y aura très vite des propositions sur la table », note-t-il, car à force de se parler, cabinets et secteur font avancer le projet de statut.

Où en est-on, selon le secteur ? « Je suis déjà presque certain que [le futur statut d'artiste] restera dans le régime général de la sécurité sociale, et dans le giron de l'Onem, ce qui est un grand pas », dit Pierre Dherte. « Le statut ne va pas être un régime d'exception, comparable aux sportifs de haut niveau ou aux chercheurs scientifiques. » Ah bon, bonne nouvelle de rester dans le giron de l'Onem ? Oui, car « cela va pérenniser le statut (...). L'Onem c'est avant toute chose l'emploi et le travail, l'occasion de valoriser le travail invisibilisé des artistes (...), cela va demander pas mal de pédagogie dans la communication, car le secteur a fortement assimilé l'Onem à la chasse aux sorcières. »

L'un des grands enjeux est évidemment de savoir comment sortir les artistes de la galaxie « chômage », tout en les laissant dans le giron Onem.

En pratique, le secteur s'attend à une grande concertation avec les fédérations culturelles, puis, probablement, à la mise sur pied de groupes techniques pointus. Mais le climat de la consultation semble en tout cas très positif.

Facebook, Twitter, LinkedIn, Email, Print icons

AUSSI EN POLITIQUE

Alexander De Croo sur le reconfinement: «Je suis optimiste, on va réussir à briser cette 3e vague»

Le Premier ministre, Alexander De Croo, a tenu à répondre aux questions des citoyens en direct sur sa page Facebook...

Reconfinement: un pas en arrière, y compris pour la crédibilité du Comité de concertation

Les ministres ont annoncé mercredi une forme de lockdown, cinq jours après l'avoir exclue. Une situation...

Ecoles, commerces, métiers de contacts... ce qu'il faut savoir du reconfinement

Le Comité de concertation s'est achevé. Responsables fédéraux et fédérés sont tombés d'accord sur une nouvel...

- 25.03.2021 - Equal Pay Day Belfius Banque & Assurances

FIL INFO FIL INFO SPORTS MERCREDI 24 MARS 23:38 AMÉRIQUES Coronavirus: Le Brésil a franchi le cap des 300.000 morts 22:20 ENSEIGNEMENT Ecoles: la Flandre dit non au distanciel et annule les cours la semaine prochaine 21:38 ENSEIGNEMENT 21:36 SOCIÉTÉ Voir tout le Fil info

Les newsletters du Soir Recevez les derniers décryptages de l'actualité dans votre boîte e-mail. Je m'inscris

Commentaire * Signature * Quelques règles de bonne conduite avant de réagir Poster

LE CHOIX DES LECTEURS 1 POLITIQUE Reconfinement: un pas en arrière, y compris pour la crédibilité du Comité de concertation 2 ENSEIGNEMENT Covid: le statu quo des maternelles met le feu à l'école francophone 3 CONSOMMATION La vente par rendez-vous, un pis-aller pour le commerce non-essentiel

CHRONIQUES Au secours, la guéguerre communautaire a disparu! Par Béatrice Delvaux Le feu à l'école Par Julie Huon Tableau Delvaux: «La tête froide» Par Béatrice Delvaux